

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Mercredi 25 septembre 2019 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Alain Bigueur, Bernard Fraizier, Virginie Pate, Christine Guyot, Etienne Rougeaux, Henri Ogier, Jean Thery

### Excusés

Jean Charles Koehren, Henri Alixant

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier, Solène Carboni

### Objet de la réunion

Avis SRADDET

Percée du Vin Jaune

Projet Gare de Mouchard

Finances

Divers

## 1. Avis SRADDET

La communauté de communes est sollicitée en tant que personne publique associée sur le projet de SRADDET Version 1.

Suite aux derniers courriers transmis par les élus, plusieurs points ont évolués, mais certains restent problématiques, et notamment

- Etudes complémentaires nécessaires aux PLUI comme par exemple Trame noire, études des possibilités de gain énergétique,... études qui vont générer des surcoûts pour les porteurs de projets.

- La conditionnalité à l'autosolisme reste d'actualité, ce point étant totalement inadapté à des territoires comme les nôtres.
- Volonté de prise en compte des territoires voisins dans le volet opérationnel des PLUi ; ce point pose des difficultés du fait de durées de validités différentes, de temporalités différentes de mise en œuvre des documents de planification, de projets politiques différents.

Pour la règle de compensation de l'imperméabilisation, la règle a été un peu assouplie, mais il reste néanmoins une analyse à effectuer.

Sur l'énergie, la question de l'application de la RT 2020 et de la cohérence avec les règles fixées par le SRADDET reste posée.

Les remarques formulées auprès du vice-président du conseil régional en charge des territoires n'ont pas été prises en compte comme les élus de la communauté de communes le souhaitaient.

Par ailleurs, la région doit être cohérente : si elle souhaite le développement des transports collectifs, et notamment du ferroviaire, il faut mettre les moyens financiers.

Il est souhaitable d'avoir un avis défavorable sur les règles qui sont totalement déconnectées de nos réalités rurales, et risquent à moyen terme de pénaliser fortement le développement de nos territoires.

L'avis de la CCVA sera reformulé en ce sens.

Le bureau est informé que la DRAC a défini de nouvelles règles pour 4 communes sur lesquelles la DRAC pourra exiger des pétitionnaires qu'ils fassent des fouilles archéologiques préalables.

## 2. Percée du vin jaune

Une réunion aura lieu prochainement avec les communes et professionnels concernés. 5 communes du Val d'Amour sont concernées par l'AOP Côte du Jura (Cramans, Port Lesney, Pagnoz Mouchard, Champagne sur Loue). Dans un second temps, d'autres acteurs seront associés.

Le coût pour la collectivité est de 20 000€ et permet de mettre le projecteur sur le territoire. Sur le plan budgétaire, il est souhaitable d'éviter les financements croisés avec les communes. Les agents de la CCVA ne doivent pas être investis dans l'organisation pratique qui doit revenir aux villages.

Que la percée ait lieu dans n'importe quel village, il faut une salle de grande capacité pour la soirée de gala. En 2004 ces temps en salle s'étaient passés à Mouchard.

### 3. Gare de Mouchard

Il existe aujourd'hui 2 projets sur la gare de Mouchard

- Un projet « touristico économique » sur le buffet de la gare
- Un Projet de Plateforme Multimodale sur les abords

La région et la SNCF demandent à la collectivité de s'investir sur ce type de projet. Le souhait est qu'il soit acté en 2019 afin que la région puisse réaliser la part qui leur revient.

La collectivité est sollicitée pour la prise en charge financière. Le projet est intéressant mais il est difficile de travailler avec ces grosses structures.

Il est nécessaire avant tout engagement de savoir si les aides sont mobilisables sur le dossier. Le bureau est favorable à soutenir le projet, mais à la condition que les aides soient mobilisables sur le projet : DETR, région Bourgogne Franche Comté, département au titre de la DST (projet structurant et en lien avec la voie cyclable). Il faudrait 50% de financement à minima.

Cœur du Jura sera également sollicité sur le projet.

La participation de la commune peut être sur le principe envisagée.

### 4. Château Mont sous Vaudrey

Un rendez-vous aura lieu prochainement avec SEDIA qui va proposer une étude économique du site, en tenant compte de son potentiel de développement.

### 5. Finances

#### Calendrier budgétaire

Compte tenu des élections, il est souhaitable de proposer le vote du budget en février. De ce fait, le calendrier est avancé de 2 mois.

Les vice-présidents seront sollicités pour fixer les dates des commissions avant les congés de fin d'année.

#### Renégociation prêts

Une étude a été réalisée via Finances Actives. Plusieurs prêts sont renégociables. Un gain net de 200 000 euros peut être envisagé. Le bureau est favorable à la poursuite des négociations.

## 6. Questions diverses

### Préparation de la réunion des conseillers municipaux

Un groupe de travail constitué d'élus et d'agents travaille sur une présentation différente des années précédentes.

### Base de loisirs

Un rendez-vous a eu lieu sur place avec les élus de Ounans pour écouter les demandes des locataires. Val Nature est dans une logique de développement de l'animation autour de la base. Un certain nombre d'aménagements sont à prévoir. La question de la vente a été posée. Le bureau serait favorable à une vente, d'autant que les travaux souhaités relèvent plutôt d'une logique d'animation que de développement de l'activité sportive.

### Maison de santé

Depuis plusieurs mois, les contacts sont compliqués avec les locataires, qui contestent notamment les montants de charges, etc...

La communauté de communes propose de prendre à sa charge les charges de fonctionnement des locaux nomades et de la salle de réunion.

La collectivité ayant pour vocation de créer des services et de créer les conditions pour développer le service, la question de la vente du bien est posée.

Le bureau :

- est opposé à la baisse des loyers.
- souhaite que Hugo note ses interventions afin d'identifier nos interventions sur des obligations locatives.

### Signalétique siège

Le bureau est favorable à l'installation d'un nouveau totem avec le nom des communes devant le bâtiment.

### Chapiteau Santans

Le bureau est favorable à la cession du chapiteau à la commune de Santans. Il faut vérifier en amont les contrôles du chapiteau.

### CTEAC

Vu la délibération n°59/2019 autorisant le Président à signer une nouvelle convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle avec l'État (Direction Régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche Comté),

Vu la même délibération autorisant le Président à signer une convention de financement au titre du programme d'actions d'éducation artistique et culturelle sur la Val d'Amour avec l'opérateur de son choix,

Considérant le souhait des Compagnies du Cri du moustique et de Tricyclique Dol de poursuivre ce partenariat en 2019, 2020 et 2021,

Considérant le souhait de la communauté de communes de signer sur une nouvelle convention pour 3 ans,

Le bureau à l'unanimité :

- autorise le président à solliciter une subvention de 15 000 € à la DRAC de Bourgogne/Franche-Comté pour l'année 2019 au titre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2019-2021.
- Autorise le président à verser une subvention de financement de 30 000 € au total pour l'année 2019-2020 (15 000 € à la Cie du Cri du moustique et 15 000 € à la Cie Tricyclique Dol).

La différence sur ce contrat est que la collectivité est bénéficiaire de la subvention qu'elle reverse ensuite par convention aux compagnies artistiques.

### **Demande de subvention suppression des eaux claires**

Par délibération n° 121/2019 du 3 juillet 2019, le conseil communautaire a validé la signature d'un contrat ZRR pour obtenir des aides de l'Agence de l'Eau sur des travaux d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que chaque dossier de travaux doit ensuite être déposé individuellement,

Le bureau à l'unanimité décide de :

- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau sur des travaux de suppression des eaux claires parasites sur Mont sous Vaudrey et Vaudrey inscrits au contrat ZRR concernant :
  - Mise en séparatif Mont sous Vaudrey rues Fortunat Pactet, Hameçon, Vieille de Salins
  - Remplacement conduite Mont sous Vaudrey rue Bernard, de la Gare, ancienne step
  - Installation décaillouteur Mont sous Vaudrey DO rue de la Gare
  - Création de 2 déversoirs d'orage Mont sous Vaudrey rues des vergers, du Lançot
  - Création réseau unitaire Mont sous Vaudrey rue de la Gare
  - Equipement trop plein sur Poste de refoulement Vaudrey PR village
- Solliciter l'aide du Conseil départemental sur la Mise en séparatif des rues Fortunat Pactet, Hameçon, Vieille de Salins à Mont sous Vaudrey
- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Maîtrise d'œuvre	22 650.00	Agence de l'Eau	239 739.00
Etudes préalables	23 601.53	Département 20% sur 404 22 €	80 844.40
Contrôles avant réception	11 531.29	Autofinancement	187 833.53
Travaux	462 165.00		
<b>Total</b>	<b>508 416.53</b>	<b>Total</b>	<b>508 416.53</b>

### **Réunion Mobilités**

La réunion coorganisée par Keskonfé et la communauté de communes aura lieu vendredi 11 octobre 2019 à 20H30 dans la salle de réunion de la CCVA.

**La séance est levée à 20h15.**

**Le Président**

**Michel Rochet**